

# AVIS PUBLIC


Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté  
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 11 février 2015, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2015-277 décrétant un emprunt et une dépense de 100 000 \$ aux fins de contribuer financièrement à l'aménagement de la piste cyclable de transit dans le parc national de la Yamaska.

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 31 mars 2015.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Granby, province de Québec, ce septième (7<sup>e</sup>) jour du mois de février deux mille quinze (2015).

  
Judith Desmeules, directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe.